

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de NOVALAISE

Séance du 29 Novembre 2022

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 19
- Absents : 5

Date de la convocation :

25/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf Novembre à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en MAIRIE, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :

Maintenance et travaux de modernisation des installations d'éclairage public : approbation des résultats de la consultation.

Présents : Mesdames BESSONNAT, CUCCURU, GARDET, MANSOZ, MARCHAIS, PERRIER, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, DUMAS, EHNY, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusés : Mesdames FLEURET (pouvoir à M. Charpine), Messieurs DUPRAZ (pouvoir à M. Wrobel), GROS (pouvoir à M. Plouzeau), GUILLERMARD (pouvoir à Mme Perrier), MANTEL (pouvoir à Mme Tavel).

Secrétaire de la séance : Monsieur PLOUZEAU

=====

Madame le Maire :

- RAPPELLE à l'assemblée qu'un avis d'appel à la concurrence pour la maintenance et la modernisation des installations d'éclairage public a fait l'objet d'une publication sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics et d'une publication dans *Le Dauphiné Libéré*, avec date de remise des offres fixée au 7 octobre 2022.
- INFORME que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 12 octobre 2022, en présence du représentant du bureau d'études spécialisé en éclairage *Ombres et lumières*. 4 entreprises ont déposé une offre. Conformément aux conditions de consultations du marché, les candidats ont été invités à proposer une offre négociée.
- PRECISE que suite au classement technique, à l'analyse détaillée des offres techniques, à l'analyse des prix de prestations, l'addition des notes pondérées a permis d'établir le classement des offres des candidats.
- INDIQUE que suite à sa réunion du 14 novembre 2022, la commission communale *transition énergétique* propose de retenir, au regard du règlement de consultation et du rapport d'analyses des offres établi par le bureau d'études *Ombres et lumières* : l'entreprise PORCHERON, pour un montant HT de 180 848.00 €.
- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ATTRIBUE le marché de maintenance et de modernisation des installations d'éclairage public à l'entreprise PORCHERON pour un montant de 180 848.00 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.
- CHARGE Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier.

=====

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Claudine TAVEL



Délibération N° 2022/11/29/4

Télétransmise à la Préfecture de la Savoie

- 1 DEC. 2022